



## Voiture céder pour déstruction

Par **Purita**, le 10/01/2025 à 09:58

Bonjour j'ai céder ma voiture pour destruction et le soit disant garage m'a arnaquer en me donnant des fausse identité et un numéro de suret faut je reçois des amendes j'ai été à la gendarmerie j'ai fait une main levée mai le service amende ne veut rien savoir que dois-je faire pour arrêter mon véhicule car ants refuse vu que le siret est faux quoi faire je suis à bout de ce problème merci

Par **Marck.ESP**, le 10/01/2025 à 21:46

Bonsoir et bienvenue

Il est important de porter plainte contre le récupérateur pour escroquerie, ce qui pourrait renforcer votre position lors de la contestation des contraventions. Vous pouvez également envisager de contacter votre assurance pour voir si elle peut vous aider dans cette situation.

Vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit routier pour vous assister dans la contestation des contraventions et la gestion de cette situation complexe.

Par **Zénas Nomikos**, le 10/01/2025 à 23:40

Bonjour,

pour information, la spécialisation en *droit routier* n'existe pas juridiquement au sens d'un certificat délivré par le barreau après examen devant un jury mais par contre la spécialisation en droit routier existe en pratique puisque les avocats exercent dans ce domaine.

**Par contre il existe des avocats spécialistes en droit des transports :**

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambon/mentions-specialisation-avocats-quot-specialiste-30915.htm>

Pour chercher un avocat, voici :

<https://consultation.avocat.fr/avocats/par-specialisation.php>

Bon courage.

Par **Marck.ESP**, le **11/01/2025** à **10:41**

Pour exemple

<https://www.justifit.fr/trouver/avocats/lyon/droit-routier/>